

Approbation de la composition nominative de Comité Particulier

Comité Particulier de l'application :
QB24 – Réseaux d'eau dans le bâtiment

Président : *Alexandre POTIER, ALIAXIS - GIRPI*
Vice-Président : *Thibaud ROUSSELLE, CSTB*
Secrétaire : *Isabelle CROUM, CSTB*

	Membre titulaire, représentant de l'organisme						Membre suppléant, le cas échéant							
	Nom	Organisme	Date de nomination (**)	Dates de reconduction (**)			Nom	Organisme	Date de nomination (**)	Dates de reconduction (**)				
				date nomination +3 ans	date nomination +4 ans	date nomination +5 ans				date nomination +3 ans	date nomination +4 ans	date nomination +5 ans		
Collège Fabricants (Titulaires) Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : 1 à 5	Frédéric BAILER	OFIS	02/02/2018											
	Laurent KIENE	AQUAFLUENCE	02/02/2018											
	Bénédicte MANIFACIER	AUDIT PROCESS	02/02/2018				Emmanuel DEBAISIEUX	AUDIT PROCESS	02/02/2018					
	Apolline PARIS	ANTAGUA	16/07/2019											
Collège Utilisateurs/Prescripteurs Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : 1 à 5	Henri DESPAGNE	ACCOR	02/02/2018											
	Michel DOUSSE	AUTOENT	02/02/2018											
	Alexandre POTIER	ALIAXIS-GIRPI	02/02/2018											

	Membre titulaire, représentant de l'organisme						Membre suppléant, le cas échéant						
	Nom	Organisme	Date de nomination (**)	Dates de reconduction (**)			Nom	Organisme	Date de nomination (**)	Dates de reconduction (**)			
				date nomination +3 ans	date nomination +4 ans	date nomination +5 ans				date nomination +3 ans	date nomination +4 ans	date nomination +5 ans	
Collège Organismes techniques et administrations Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : 1 à 5	Thibaud ROUSSELLE	CSTB	02/02/2018										
	Magali SIGNOLET	ARS des Hauts de France	02/02/2018										

(*) Le nombre et l'intitulé des collègues sont ceux définis dans le référentiel de certification

(**) Le mandat du membre est établi pour une durée de trois ans. Ce mandat est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de un an dans la limite de trois renouvellements sauf dénonciation sans juste motif par le CSTB ou le membre, par lettre recommandée avec accusé de réception, trois mois avant l'échéance de la période en cours lors du renouvellement.

Le symbole x signifie que le membre n'a pas autorisé la publication des informations le concernant sur le site internet du CSTB. (Pour les nominations avant le 31/08/2017).

Note : les modifications par rapport à la composition nominative antérieure sont mises en évidences (trait, grisé, gras...)

Composition nominative n°10 approuvée le : 4 février 2020

**Par le responsable d'application (nom, visa) :
Gildas Moreau**